

Lyon, le 28 septembre 2022

**DEC8 – Diplôme national du brevet**

Arrêté n°2022-09-28 fixant les dates d'ouverture  
du registre d'inscription du DNB (session de juin  
2023)

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités,

Vu le décret n° 87-32 du 23 janvier 1987 modifié par les décrets du 22 août 2005, du 10 mai 2006, du 15 mai 2007 et du 4 décembre 2012 instituant le diplôme national du brevet ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.332-6, D.332-12, D.332-16 à D. 332-22 ;

Vu le décret n° 87-32 du 23 janvier 1987 modifié par les décrets du 22 août 2005, du 10 mai 2006 et du 15 mai 2007 instituant le Diplôme National du Brevet ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2015, modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet ;

#### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le registre d'inscription au diplôme national du brevet au titre de la session de juin 2023 sera ouvert du lundi 7 novembre 2022 à 9H00 (heure de Paris) au vendredi 2 décembre 2022 à 17H00 (heure de Paris).

**Article 2 :** La période d'ouverture du registre d'inscription au diplôme national du brevet est également applicable aux centres étrangers rattachés à l'académie de Lyon.

**Article 3 :** Seuls pourront être admis à subir les épreuves de remplacement du diplôme national du brevet, les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1 du présent arrêté.

**Article 4 :** Le secrétaire général de l'académie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

  
Olivier DUGRIP